

PARADOXE DE LA GÉNÉRICITÉ DES ARTICLES LE/LES/UN: LE CAS DES ÉNONCÉS ÉVÉNEMENTIELS ET DES ÉNONCÉS DÉONTIQUES. PROBLÈMES ET ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

EL MUSTAPHA LEMGHARI
UNIVERSITE CADI AYYAD - MARRAKECH

1. Introduction

La revue de la littérature sur le chapitre de la généricité permet de conclure au paradoxe (cf. Kleiber et Lazzaro 1987) de la différence d'acceptabilité des articles *Le/Les/Un*¹ en lecture générique. Tout compte fait, ces articles ne sont interchangeables que dans certains types d'énoncés, comme le révèle la comparaison de (1) avec (2-5):²

- (1) a - *L'homme est mortel*
b - *Les hommes sont mortels*
c - *Un homme est mortel*
- (2) a - *Le lion abonde dans cette région*
b - *Les lions abondent dans cette région*
c - **Un lion abonde dans cette région*
- (3) a - *Le castor a été introduit en Alsace en 1925*
b - *Les castors ont été introduits en Alsace en 1925*
c - **Un castor a été introduit en Alsace en 1925*
- (4) a - **Le chinois a découvert la porcelaine à l'ère Tang*
b - *Les chinois ont découvert la porcelaine à l'ère Tang*
c - **Un chinois a découvert la porcelaine à l'ère Tang*
- (5) a - **L'enfant mange proprement*
b - *Les enfants mangent proprement*
c - *Un enfant mange proprement*

Cette situation paradoxale est à l'origine des nombreuses thèses (i.e. thèse de l'intension, thèse en termes d'envoi à l'espèce, thèse quantificationnelle, etc.) émises dans le cadre général de la généricité. Malgré la divergence des solutions proposées pour débrouiller le paradoxe de la généricité, les différentes thèses se rejoignent sur la base d'un postulat commun: la différence d'acceptabilité des trois articles génériques en français implique trois types de processus sémantico-référentiels qui sont autant de modes de donation de la généricité. Les questions suivantes, entre autres bien entendu, ont toujours été au cœur des débats sur le paradoxe de la généricité:

- pourquoi les articles génériques ne bénéficient-ils pas de la même latitude d'emploi; pourquoi en effet ils admettent certains prédicats et en excluent d'autres;

¹ Mon propos se borne ici aux formes canoniques exprimant la généricité en français, à savoir *Le/Les/Un*.

² L'illustration de la différence de combinaison des génériques dans (1-5) est très partielle; elle est loin de prétendre représenter le paradoxe de la généricité dans sa globalité. Mon propos est beaucoup plus modeste, se réduisant à l'examen de deux cas seulement, celui des énoncés événementiels et celui des énoncés déontiques.

- quelles différences sémantico-référentielles sont introduites par l'emploi de l'une ou des autres formes.

Je tenterai d'apporter, en termes de la Grammaire Cognitive (G.C.), un élément de réponse à ces interrogations en limitant l'examen à deux cas d'emploi contraint des articles génériques:

- le cas des énoncés événementiels, dans la mesure où certains acceptent indifféremment *Les* et *Le*, alors que d'autres ne tolèrent que l'une ou l'autre forme - Un générique étant exclu.
- le cas des énoncés déontiques, où c'est souvent le générique *Un* qui est utilisé en préférence à *Les* et *Le*.³

La structure de cette contribution hérite de l'ordre des deux cas précités. Deux parties seront donc prévues. La première, consacrée aux énoncés événementiels, mettra l'accent, entre autres aspects, sur ce qui justifie le choix du locuteur pour tel ou tel article. L'explication avancée en termes du principe théorique postulé (i.e. principe du contraste présupposé) développera une analyse unifiée des différentes situations du paradoxe de la genericité dans les énoncés événementiels. La seconde partie, réservée à la différence de combinaison des génériques en contexte déontique, liera l'occurrence de la forme générique appropriée au degré de conventionnalisation de la force illocutionnaire associée aux énoncés déontiques.

2. Premier cas du paradoxe: les énoncés événementiels

2.1. Distribution des génériques *Le* et *Les* avec les prédicats événementiels

La lecture collective que peuvent véhiculer les génériques *Le* et *Les* présente deux cas différents: elle est directe lorsque le prédicat est lui-même collectif; c'est le cas des prédicats d'espèce, comme *abonder*, qui s'emploient indifféremment avec *Le* et *Les*. Elle est indirecte lorsqu'il s'agit de prédicats événementiels qui autorisent deux lectures: une lecture collective ou individuelle, comme dans (6-a-b) respectivement, et une lecture uniquement individuelle, comme dans (7).

- (6) a - *Les Alsaciens ont bu l'année dernière deux millions d'hectolitres de bière*
 b - *L'Alsacien a bu l'année dernière deux millions d'hectolitres de bière*
 (7) - *L'homme a mis le pied sur la lune en 1969*
 (8) - ?? *Les hommes ont mis le pied sur la lune en 1969*

La phrase (6-a) suggère seulement l'interprétation collective. Elle affirme en effet une propriété attribuable à la classe tout entière des Alsaciens, c'est-à-dire que cette propriété est considérée, en vertu de l'emploi de *Les* générique, comme étant vraie de la classe entière et non nécessairement de tous les éléments constituants.⁴ La phrase (6-b), en revanche, présuppose naturellement une lecture individuelle. Elle affirme une propriété jugée vraie de l'individu. Toutefois, même si elle est destinée à s'appliquer

³ L'indéfini *Des* apparaît également en contexte déontique, mais on verra plus loin que son emploi est très marqué vis-à-vis de *Les* et *Un*.

⁴ La phrase (6-a) n'implique pas que chaque Alsacien a bu deux millions d'hectolitres de bière. Cette quantité est attribuée en fait à l'ensemble des Alsaciens.

individuellement, elle suggère, de par le statut générique du SN sujet, une lecture collective qui recouvre toute la classe des Alsaciens.

A l'inverse de (6-a-b), le prédicat événementiel sous (7) n'accepte que la lecture individuelle, la lecture collective étant douteuse, comme il ressort de (8).

Le paradoxe de la généralité du côté des énoncés événementiels n'a pas passé inaperçu. En effet, plusieurs hypothèses se sont attachées à en expliciter le mystère. Je me borne ici à examiner rapidement la solution de G. Kleiber et celle de L. Danon-Boileau. Je fournirai ensuite une explication au problème en termes de la notion cognitive d'espace mental. Cette notion sera augmentée de nouveaux éléments théoriques qui autoriseront un traitement unifié aux énoncés en question.

2.2. Solution en termes du principe de la métonymie intégrée

G. Kleiber (1990, p. 95) décrit les énoncés du type de (7) en invoquant *le principe de la métonymie intégrée* formulé comme suit: "certaines caractéristiques de certaines parties peuvent caractériser le tout". Ainsi, quoi que (7) soit destiné à s'appliquer individuellement, il suggère une lecture collective qui concerne l'espèce humaine tout entière. D'où la légitimité de l'interprétation générique de l'événement rapporté.

Mais il n'en reste pas moins, à y regarder de près, que ce principe permet seulement d'expliquer pourquoi certains prédicats événementiels - qui n'admettent que la lecture individuelle - autorisent l'interprétation collective de *Le* générique. Du coup, il ne saurait justifier la mal formation de (8).

Curieusement, ce principe destiné à déduire une lecture collective à partir d'un prédicat individuel échoue à expliquer pourquoi certains prédicats événementiels, tout à fait rétifs à l'usage individuel de *Le* générique, s'accommodent de l'usage collectif de *Les* générique, comme on le voit dans (9) et (10) respectivement.

(9) ?? *Le Français a gagné une seule médaille aux jeux olympiques en 1976*

(10) *Les Français ont gagné une seule médaille aux jeux olympiques en 1976*

2.3. Solution en termes de la contrainte de coïncidence

Pour L. Danon-Boileau (1989, p. 67), c'est l'énoncé (10) qui implique une lecture générique dans le sens de "tous les Français qui étaient français au moment de la victoire" et non l'énoncé (9). Pour expliciter ce phénomène, il introduit une contrainte dite *contrainte de coïncidence*. Avec le défini *Le*, l'instant "t" de validation du lien sujet-prédicat exerce une contrainte de coïncidence indépendamment de la définition de l'existence de l'argument. Cette contrainte empêche donc l'instant "t" de l'existence de *le Français* de flotter. En conséquence, *le Français* n'est défini que pour un seul individu; d'où la lecture spécifique de (9). En contrepartie, dans (10) le pluriel est rendu synchronique par l'instant "t" défini dans le contexte de l'énoncé concerné comme étant 'non-itérable'. Ceci revient à dire que *les Français* dans (10) désigne seulement les Français de 1976, soit l'ensemble des individus français contemporains de l'événement rapporté.

L'analyse de L. Danon-Boileau permet en fait de rendre compte des prédicats événementiels du type de ceux exemplifiés dans (9) et (10). Cependant, elle ne peut justifier la compatibilité de *Le* dans (7) en termes de "t" itérable, étant donné que l'instant temporel de l'événement rapporté bloque *a priori* l'itération de "t".

2.4. Une explication en termes de la notion d'espace mental

Notons tout d'abord que la généricité est considérée dans le cadre de la G. C. comme cas de la non-spécificité, où une instance est invoquée dans un but particulier et limité, et ne bénéficie d'aucun autre emploi ailleurs que dans ce contexte. Un énoncé comme

(11) *La baleine est un mammifère*

ne suggère pas en effet que le locuteur a un contact mental préexistant avec l'instance désignée par le SN *la baleine*, vu que cette dernière est invoquée dans le seul dessein de procéder à l'assertion générique. En d'autres termes, la G. C. considère toute relation générique comme située dans un espace mental particulier (R'). L'espace (R') est différent de l'espace réel (R), c'est-à-dire qu'il ne correspond pas à quelques événements particuliers qui introduisent des participants spécifiques. En somme, les énoncés génériques créent un espace mental particulier (R') et présupposent que le locuteur n'entretient aucun contact mental préétabli avec l'instance désignée. En revanche, les énoncés spécifiques créent l'espace mental (R) et impliquent par-là même que le locuteur a un contact mental préexistant avec l'instance désignée.

Afin de mieux expliciter les contraintes d'emploi des génériques *Le* et *Les* sous (7) et (8), il est utile de les rapprocher de (12) et (13), où l'on assiste à une distribution inverse des articles.

(12) ?? *L'Américain a mis le pied sur la lune en 1969*

(13) *Les Américains ont mis le pied sur la lune en 1969* (Kleiber 1990, p. 139).

L'événement décrit dans (12) (i.e. le débarquement de l'Américain sur la lune) est un événement non-itérable, dans la mesure où il est fixé à l'instant précis qu'exprime l'expression temporelle *en 1969*. Cette expression, qui opère une restriction dans le déroulement du temps, a pour effet de créer l'espace mental (R), étant donné que le locuteur, de par l'instant de l'événement, dispose d'un contact mental préexistant avec l'instance désignée par le SN *l'Américain*. En d'autres termes, le locuteur sait, en vertu de la notoriété de l'événement rapporté, qu'un individu américain (i.e. Neil Armstrong) a débarqué sur la lune en 1969. La spécificité de l'énoncé (12) est ainsi établie, car l'instance désignée par le SN sujet s'applique à référer automatiquement à un individu spécifique délimité dans l'espace-temps.

Par ailleurs, le remplacement de *l'Américain* par *l'homme* donne lieu à un SN générique comme en témoigne (7). Ceci s'explique par les faits suivants:

- le SN *l'homme* ne désigne pas une instance spécifique qui impose un ancrage référentiel.
- en dépit de l'indication temporelle qui fixe l'instant de l'événement à un moment précis – ce qui crée forcément l'espace mental (R) où s'inscrivent les instances spécifiques – c'est l'espace mental (R') qui s'impose en tant qu'espace de référence du SN concerné. Partant, le SN *l'homme* ne désigne pas un participant spécifique appréhendé sur des bases indépendantes.

En termes plus clairs, comme le locuteur dispose déjà d'un contact mental préétabli avec l'instance désignée par le SN *l'Américain*, qui réfère à un individu spécifique délimité dans l'espace et le temps (i.e. Armstrong), il y a effectivement impossibilité de procéder à l'assertion générique, à moins de substituer au terme *américain* l'hyponyme *homme*, ce qui revient à attribuer le fameux exploit à l'espèce humaine tout entière.

Dans (8), l'utilisation de *Les* avec le nom *homme* paraît par contre inadéquate pour deux raisons essentielles:

- l'instant de l'événement rapporté se présente comme non-itérable; partant, l'espace mental créé est (R). Le locuteur, de par cet espace, bénéficie d'un contact mental préétabli avec l'instance que désigne le participant concerné (i.e. Armstrong), identifié sur des bases indépendantes: la notoriété de l'événement entre autres.
- l'événement en question est accompli par un seul individu⁵ et non pas par une classe d'individus. En conséquence, il y a contradiction: les indications données par *Les* associé au nom *homme* – l'instance désignée par ce SN se présente comme étant collective – ne sont pas en harmonie avec les indications fournies par l'événement décrit (i.e. instance individuelle), ce qui conduit à l'inacceptabilité de l'énoncé.

Toutefois, si l'on suppose que cet événement ne soit assujéti à aucune condition restrictive qui délimite un instant du déroulement temporel, la combinaison de *Les* avec le nom *homme* peut donner lieu à un SN générique compatible avec les énoncés événementiels du type de (7). A défaut de toute restriction temporelle en effet, l'événement rapporté se présenterait comme itérable dans le temps, comme il ressort de (14).

(14) *Les hommes ont mis le pied sur la lune.*

Cet énoncé paraîtra adéquat si l'événement décrit est interprété comme se rapportant non pas à un moment fixe mais à différents moments séparables sur l'axe temporel. Ces moments correspondraient à plusieurs entités également séparables et constantes au fil du temps, c'est-à-dire non soumises à des restrictions temporelles.⁶

Inversement, avec le nom *Américain* dans (13),⁷ c'est *Les* qui s'emploie en préférence à *Le*. Ceci s'explique par la spécificité de *Le* qui donne lieu dans le contexte de (12) à un SN spécifique (i.e. le locuteur a déjà un contact mental préexistant avec l'instance désignée par *l'Américain*). Donc, si l'emploi de *Les*, à la différence de *Le*, permet de créer l'espace mental (R'), c'est bien parce que l'emploi du SN *les Américains* interdit que le locuteur ait un contact mental préétabli avec l'instance désignée.

2.5. Hypothèse du principe du contraste présupposé

Mais tout bien considéré, la notion d'espace mental ne dévoile pas le secret du paradoxe de la généralité. Tout au plus permet-elle de faire le départ, sur la base du savoir encyclopédique du locuteur, entre les énoncés événementiels génériques et les énoncés événementiels spécifiques. En ce sens, elle adhère à la thèse communément partagée qui distingue *Le* de *Les* sur la base de la distinction *référence à l'espèce/référence à la classe*.

⁵ L'expérience du débarquement de l'homme sur la lune est communément rapportée à N. Armstrong même si deux autres astronautes (B. Aldrin et M. Collins) se trouvaient à bord d'Apollo 11. A mon sens, la conceptualisation de l'événement en tant que référence individuelle s'explique par les raisons du commandement de la mission qui ont imposé l'individu Armstrong comme la figure saillante (i.e. le profil) de la scène décrite.

⁶ La distinction *pluriel diachronique/pluriel synchronique* trouve ici toute sa force explicative (cf. L. Danon-Boileau: 1989).

⁷ Le SN *les Américains* n'est pas à interpréter de façon diachronique en tant que nombre d'entités séparables et constantes au fil du temps mais de façon synchronique en tant que l'ensemble des Américains contemporains de l'événement rapporté.

Ainsi, dans la mesure où il est impossible qu'un SN en *Le* puisse accéder au statut générique dans le cas d'un événement individuel ayant une fixité temporelle, pour énoncer un jugement générique, le français n'offre que ce moyen: remplacer le SN spécifique par un hyperonyme. Il s'ensuit que la référence à l'espèce en vertu de *Le*, comme sous (7) et la référence à la classe en vertu de *Les*, comme sous (13), sont déterminées par une différence de modélisation: avec *Le* générique, comme sous (7), l'événement est modélisé sur la foi de son extension à l'espèce humaine tout entière. En contrepartie, avec *Les*, comme sous (13), l'événement est modélisé sur la base de son extension restreinte à la classe des Américains.

Selon Wilmet (1990, note 9), la solution en termes de la distinction *référence à l'espèce/référence à la classe*, sur laquelle Kleiber (1990) assoit son argumentation, est "peu convaincante" et ce, pour deux raisons: d'une part parce que la généralisation homogénéisante qu'autorise l'hyperonyme *homme* est également assurée par l'hyponyme correspondant, comme le montrent les exemples (15) et (16) et, d'autre part, parce que "l'anomalie du pluriel? *Les hommes ont mis le pied sur la lune* demeure foncièrement mystérieuse".

(15) *L'Américain est un grand enfant*

(16) *Le Français est un monsieur décoré qui ignore la géographie*

Pour pallier l'insuffisance de la solution en termes de l'opposition *référence à l'espèce* (i.e. *Le*)/*référence à la classe* (i.e. *Les*), Wilmet (*ibid.*) propose deux pistes pour expliquer le paradoxe qui nous occupe, mais il n'en retient qu'une seule, celle qui paraît beaucoup plus défendable. Partant des exemples (17), jugés tout à fait normaux qu'il oppose aux exemples (18), sentis comme "baroques ou opaques", il dit repérer l'acceptabilité des exemples (17) dans le statut métonymique de leurs SN génériques et la bizarrerie des exemples (18) dans la pluralisation de leurs SN:

(17) a - *La table est un des plaisirs de la vie*

b - *Au moyen âge, l'enfant n'existe pas*

c - *Quand l'automobile va, tout va*

d - *Les idéologues ont sacrifié l'homme à l'homme*

(18) a - *Les tables sont un des plaisirs de la vie*

b - *Au moyen âge, les enfants n'existent pas*

c - *Quand les automobiles vont, tout va*

d - *Les idéologues ont sacrifié les hommes aux homes*

Autrement dit, le SN *l'homme* sous (7) est en emploi métonymique; il est synonyme de 'humanité' et en tant que tel (tout comme les SN sous 17-a-d), il ne peut pas être pluralisé sans perdre son sens abstrait. Les choses se passent comme si le SN *les hommes* sous (8) signifiait 'les humanités', et l'un et l'autre SN sont inacceptables en lecture générique événementielle:

(19) ?? *Les humanités ont mis leur pied sur la lune en 1969*

En un mot, la solution de Wilmet semble reposer sur l'aspect polysémique à la fois du SN sujet et du prédicat qui lui est attribué. Dans ce sens, (7) est acceptable parce qu'il est interprété sur la dimension [+ abstrait], c'est-à-dire que le terme *homme*, ainsi que le prédicat *mettre le pied* revêtent un sens abstrait (i.e. *homme* = *humanité* et *mettre le pied sur la lune* = *conquérir*). En revanche, (8) ne serait recevable que s'il est saisi sur la dimension [+ concret] où les termes en question ont respectivement le sens concret de

hommes (i.e. entités distinguables, pour reprendre l'expression de Kleiber (*ibid.*)) et de *fouler le sol lunaire*.

Le problème est-il résolu pour autant? Le problème à mon sens n'est pas bien posé. Tout le problème est, en effet, moins de justifier l'(ina)acceptabilité des formes de l'article générique que de chercher à expliciter les mécanismes sous-jacents au choix de l'une et/ou l'autre forme. La question devra se poser dans ces termes: pourquoi avec certains événements les locuteurs se déterminent en faveur de la référence à l'espèce de par l'emploi du défini *Le* et non en faveur de la référence à la classe de par le défini *Les* (i.e. l'exemple (7) par opposition à (8)) et, inversement, avec certains d'autres, c'est plutôt le contraire qui se produit (l'exemple (10) par opposition à (9) ou encore (13) par opposition à (12))? D'un autre côté, *Les* sous (8) paraîtrait-il toujours douteux quel que soit le contexte où s'inscrira l'énoncé?

Pour tenter d'apporter un élément de réponse au problème, j'avancerai cette hypothèse que l'explication du paradoxe de la généralité en termes de la distinction *référence à l'espèce/référence à la classe* est inféodée à un principe général – appelons-le *principe du contraste présupposé*. Selon ce principe tout événement historique se rapportant à une période précise et susceptible d'une lecture collective est un événement qui se définit spatio-temporellement dans une relation d'opposition avec un(des) événement(s) concurrent(s); d'où son caractère polémique. J'introduirai quelques distinctions afin de prévenir les éventuelles confusions qui peuvent nuire au bien-fondé du principe. Je partirai du postulat que les énoncés événementiels du type analysé ici sont de deux catégories:

- i. les énoncés canoniques (ou non marqués), au sujet desquels on n'enregistre aucune forme de paradoxe en ce sens qu'ils acceptent indifféremment les génériques *Le* et *Les*. C'est le cas, par exemple, des énoncés (6-a-b) et (3-a-b), répétés ici pour commodité sous (20-a-b) et (21-a-b) respectivement:

- (20) a - *Les Alsaciens ont bu l'année dernière deux millions d'hectolitres de bière*
 b - *L'Alsacien a bu l'année dernière deux millions d'hectolitres de bière*
 (21) a - *Le castor a été introduit en Alsace en 1925*
 b - *Les castors ont été introduits en Alsace en 1925*

On notera que ce type d'énoncés n'est qu'indirectement déterminé par ledit principe. En d'autres termes, leur mise en opposition avec des événements concurrents est un fait hautement marqué, mais il n'est pas du tout exclu. Ce cas est fréquent dans les énoncés argumentatifs du type de (22):

- (22) *Les Alsaciens ont bu l'année dernière deux millions d'hectolitres de bière, mais les Lorrains en ont bu davantage l'année précédente*

- ii. les énoncés non canoniques (ou marqués), au sujet desquels on enregistre le paradoxe de la généralité, s'inscrivent dans une logique d'opposition, c'est-à-dire que leur énonciation s'effectue sur la base de leur relation d'opposition à des événements concurrents.

Le principe du contraste présupposé opère à deux niveaux asymétriques: le niveau du masquage⁸ et le niveau de la mise en valeur du caractère polémique de l'événement rapporté.

Je montrerai ci-dessous l'apport de ces niveaux au problème du paradoxe de la généralité. Pour ce faire, je reprendrai sous (23)-(25) les exemples qui nous occupent selon l'ordre qui répond le mieux aux besoins de la démonstration.

- (23) a - ?? *L'Américain a mis le pied sur la lune en 1969*
 b - *Les Américains ont mis le pied sur la lune en 1969.*
- (24) a - ?? *Le Français a gagné une seule médaille aux jeux olympiques en 1976*
 b - *Les Français ont gagné une seule médaille aux jeux olympiques en 1976*
- (25) a - *L'homme a mis le pied sur la lune en 1969*
 b - ?? *Les hommes ont mis le pied sur la lune en 1969*

Il est inutile de revenir sur l'anomalie des exemples (23-a) et (24-a), dont les SN sujets créent l'espace mental (R) et imposent ainsi la seule lecture spécifique.⁹ Par ailleurs, si l'on tente d'établir des rapprochements entre les énoncés (23)-(25), on relèvera à la fois des similarités et des asymétries, si bien que l'on ne sait plus à quel niveau d'analyse s'en tenir. A première vue, les énoncés spécifiques (23-a) et (24-a) sont structurellement identiques: ils excluent le défini générique *Le* et s'accommodent en contrepartie tous deux du défini générique *Les*, comme il ressort de (23-b) et (24-b). Mais l'examen de leur comportement morpho-lexical, montre que (23-a) est beaucoup plus proche de (25-a) que de (24-a). La preuve en est que (25-a) est construit par simple substitution de l'hyperonyme *homme* à l'hyponyme *américain*, ce qui est loin d'être le cas de (24-a) comme en témoigne la bizarrerie de (26):

- (26) ?? *L'homme a gagné une seule médaille aux jeux olympiques en 1976*

Cette situation, un tantinet confuse, est très vite maîtrisée dès lors qu'on fait appel aux niveaux fonctionnels du principe du contraste présupposé. Pour aller vite, on notera que les énoncés (25-a-b) appartiennent au premier niveau, tandis que (23-a-b)-(24-a-b) au second niveau.

– Au premier niveau, le caractère polémique des événements étant masqué, *Le* s'associe adéquatement à un hyperonyme, formant ainsi un SN générique qui s'applique à désigner l'espèce dénotée (ex. 25-a). Autrement dit, en l'absence d'éléments paraphrastiques qui accusent le contraste de l'événement décrit en regard à des événements concurrents, rien n'interdit d'étendre l'exploit à l'espèce tout entière.

On soulignera l'importance de l'absence de ces éléments pour la référence à l'espèce, car leur apparition est assortie de la mise en valeur du caractère polémique de l'événement, ce qui justifie l'occurrence de *Les*. Il s'ensuit le constat suivant: contrairement à la quasi-unanimité des linguistes sur la bizarrerie de (25-b), le défini générique *Les* n'y est pas moins acceptable, puisque, comme le stipule le principe énoncé, le caractère polémique masqué de l'événement peut être mis en profil si le point de vue du

⁸ J'emprunte le concept *masquage* à G. Lakoff et M. Johnson (1980); je l'emploie, tout comme les auteurs, dans le sens de 'inexploité', ce qui revient à dire que ce qui n'est pas exploité peut l'être.

⁹ Ce constat est confirmé par Wilmet (1990, p. 372) selon qui le SN *l'Américain* sous (23-a) " risquerait (...) de donner à entendre l'extensité individuelle (*l'Américain* = p. ex. 'cet Américain dont le nom m'échappe...')".

locuteur en vient à changer.¹⁰ Cette interprétation semble accorder crédit à l'observation de Wilmet (*ibid.*, p. 373) selon laquelle le SN *les hommes* est bien approprié en lecture générique événementielle.

(27) *Quand les hommes ont mis le pied sur la lune en 1969, des sondes les avaient précédés de plusieurs années*

On le voit bien: l'acceptabilité de (27) est due au contraste saillant que fait ressortir la mise en opposition des événements énoncés. Qui plus est, comme noté plus haut, l'occurrence du défini *Le* n'est pas écartée dans de tels contextes. En effet, pour peu qu'on conteste l'unicité du débarquement de l'homme sur la lune, autrement dit pour peu qu'une espèce concurrente entre en lice, inscrivant ainsi l'événement dans la logique de la polémique, le défini *Le*, en combinaison avec l'hyperonyme de l'espèce, paraît bien acceptable. On invoquera à l'appui de cette thèse (en paraphrasant Wilmet) le contexte explicite sous (28), où l'emploi de *Le (La)* n'est pas douteux:

(28) - *Tu sais, l'homme a mis le pied sur la lune en 1969*
- *Oui, mais la machine l'y a précédé de plusieurs années*

– Au second plan, étant donné que le caractère polémique des événements est toujours saillant, la référence à l'espèce en termes d'un hyperonyme singulier est impossible (d'où l'incongruité de 26). Dans ce cas, seule la référence à la classe est envisageable. Elle éclate en deux sous-références:

- une sous-référence hétérogénéisante où c'est le pluriel générique *Les* qui est employé (i.e. *Les* + le N de la classe dénotée: les Français, les Américains (ex. 23-b et 24-b).
- une sous-référence homogénéisante compatible avec le défini générique singulier (i.e. *Le (La)* + le N hyponyme de la classe dénotée: la France, (ex. 31).

Reste à comprendre pourquoi le N *Français* en (24) n'autorise pas une lecture générique par référence à l'espèce humaine comme c'est le cas du N *Américain* en (23). On notera tout de suite que la référence à l'espèce humaine est proportionnelle à l'importance de l'exploit décrit. Sous cet angle, le SN sujet dans l'énoncé (29) où, selon Wilmet (*ibid.*, p. 372) "le génie de Pasteur rejaillit sur le peuple de France", peut également être remplacé par l'hyperonyme *l'homme* comme en (30):

(29) *Les Français ont découvert le vaccin contre la rage en 1885*¹¹
(30) *L'homme a découvert le vaccin contre la rage en 1885*

Dans (24-a) par ailleurs, si le SN *le Français* ne peut être remplacé par l'hyperonyme *l'homme* (comme en témoigne l'anomalie de (26)), c'est bien parce que l'exploit est bien délimité par rapport aux exploits concurrents qui ont caractérisé la compétition sportive concernée. Dans ce cas plus précisément on ne saura avoir que les deux choix suivants: une référence hétérogénéisante à la classe des Français par le truchement de *Les* (ex. 24-b) et/ou une référence homogénéisante à l'entité nationale française au moyen du défini singulier associé à l'hyponyme *France*, comme on le voit dans (31):

¹⁰ Je renvoie ici au principe cognitif de la perspective qui subsume, entre autres, la notion de point de vue. Cette notion stipule que la même situation peut être considérée sous différents angles (cf. à ce sujet R.W. Langacker (1987 et 1991)).

¹¹ C'est moi qui souligne.

(31) *La France a remporté une seule médaille aux jeux olympiques en 1976*

Il faut remarquer, pour conclure sur ce point, que les événements s'inscrivant sur le second plan d'application du principe, si importants soient-ils, ne peuvent en aucun cas s'étendre à l'espèce humaine tout entière. En effet leur aspect polémique cognitivement saillant interdit l'apparition de l'hyperonyme approprié. C'est ce que révèle la comparaison de (32) avec (33):

- (32) a - *Le Brésil a remporté la première coupe du monde en 1958*
 b - *Les Brésiliens ont remporté la première coupe du monde en 1958*
 (33) a - ?? *L'homme a remporté la première coupe du monde en 1958*
 b - ?? *Les hommes ont remporté la première coupe du monde en 1958*

3. Deuxième cas du paradoxe: les énoncés déontiques

3.1. Présentation du problème

Bon nombre de linguistes (Dahl 1985, Danon-Boileau 1989, Galmiche 1985 et 1989, Kleiber 1989 et 1990, entre autres) ont noté que les phrases génériques dont le sujet est introduit par l'indéfini *Un* constituent l'expression de toute assertion qui se soutient d'une règle, d'un principe ou d'une norme. M. Galmiche (1985, p.31) stipule à cet égard que "les syntagmes du type *un N* entrent tout naturellement dans les jugements dits 'déontiques', c'est-à-dire les propositions destinées à véhiculer une règle d'ordre comportemental ou moral". Des énoncés comme:

- (34) * *L'enfant ne met pas ses coudes à table*
 (35) *Les enfants ne mettent pas leurs coudes à table*
 (36) *Un enfant ne met pas ses coudes à table*

posent le problème de la différence d'acceptabilité des articles génériques dans les énoncés déontiques. Selon G. Kleiber (1990, p. 132) la déviance de *Le* dans un énoncé déontique comme (34) s'explique en termes de sa massivité. En effet, étant donné que la déonticité est liée à des situations particulières qui supposent la discernabilité des occurrences, elle est compatible avec *Les* et *Un* qui sont comptables, et incompatible avec *Le* dans la mesure où celui-ci impose l'homogénéité occurrenceielle.

Je laisse de côté ici la thèse de la comptabilité de *Un* générique en emploi déontique. Je m'évertuerai en contrepartie à démontrer, en premier lieu, que le potentiel illocutionnaire des énoncés déontiques du type de (35)-(36) est complexe et, en second lieu, que la prédilection de *Un* à *Les* peut s'expliquer en termes de la conventionnalisation de la force illocutionnaire impliquée.

Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de revenir sur une distinction – dont les corollaires ont si peu retenu l'attention des linguistes – entre la déonticité explicite et la déonticité implicite. La première comporte un verbe modal explicite; dans la seconde ce verbe n'est que présupposé. Ces deux types de déonticité sont exemplifiés dans (37) et (38) respectivement:

- (37) a - *Les chrétiens doivent être charitables*
 b - *Un chrétien doit être charitable*
 (38) a - *Les chrétiens sont charitables*
 b - *Un chrétien est charitable*

Cette distinction appelle, conséquemment, quelques détails d'importance:

– l'indéfini pluriel *Des* peut également apparaître dans les énoncés à valeur déontique, comme dans (39):

(39) *Des jeunes filles doivent se montrer discrètes* (De Swart et Farkas 2005).

Mais, en plus de sa portée restreinte, l'indéfini *Des* n'est apte à exprimer un jugement déontique qu'accompagné d'un verbe modal explicite. Le modal *devoir* enlevé de (39), l'énoncé se prêterait difficilement à une lecture déontique:

(40) ?? *Des jeunes filles se montrent discrètes*

Toutefois, peut-on objecter, l'énoncé (41) demeure acceptable

(41) *Des chrétiens sont charitables*

Concrètement, à moins de contextes hautement spécifiant, (41) est loin de véhiculer un jugement déontique à l'instar de (38-a-b). Le type de contexte requis est ce que Vogeleer et Tasmowski (2005) appellent *contexte argumentatif polémique*, qui favorise l'interprétation générique de *Des*. Les auteurs reprennent les exemples (42-a-b) de Danon-Boileau (1989) et concluent ainsi que l'acceptabilité de (42-b) et partant, l'accession de l'indéfini *Des* à la généralité, s'explique en vertu du contexte argumentatif polémique où s'inscrit l'énoncé:

(42) a - **Des ébénistes construisent des meubles*
 b - (*Je regrette, Messieurs*) *Des ébénistes (responsables, dignes de ce nom...) construisent des meubles!*

De même, on peut construire sur le modèle de (42-b) un contexte argumentatif polémique où l'énoncé (41) exprime un jugement déontique:

(43) *Des chrétiens, de vrais chrétiens, enfin des chrétiens dignes de ce nom, sont charitables*

Malgré tout, un tel énoncé demeure ambigu entre une simple lecture générique et une lecture générique déontique, sauf s'il est énoncé en réaction à une conduite qui invalide la relation de nécessité entre le SN sujet et la propriété assertée. Et même dans ce cas *spécial*, force est de constater que l'énoncé n'a pas une force normative intense.

– corollairement, la déonticité implicite est investie d'une force prescriptive beaucoup plus contraignante que la déonticité explicite. Face à (38-b), un chrétien non charitable ne peut contester la relation de nécessité s'instaurant entre le SN *un chrétien* et la propriété *charitable*, ce qui revient à dire que ladite relation est antérieure à l'acte d'énonciation, et du coup, ne saurait, comme le rappelle M. Galmiche (1989, p. 32), "en aucun cas, être soumise(s) à la vérification". En revanche, (37-b), de par sa modalité explicite même, se donne à entendre davantage comme assertorique que comme prescriptif, en ce qu'il se limite à informer le locuteur sur le contenu d'un système de règles d'usage.

– la déonticité explicite présente le jugement exprimé à la fois comme défini sur la modalité de la virtualité (donc, il n'est pas actualisé; il est tout simplement mis en perspective) et comme accomplissant un ordre direct. Il s'ensuit que le jugement déontique

ainsi véhiculé ne peut ni avoir force normative ni déclencher chez le locuteur le raisonnement inférentiel.

Dans le même ordre d'idées par ailleurs, plusieurs travaux portant sur l'interface entre linguistique et études juridiques (Cornu 1990; Gerbe 2006; F. Martin 2010, entre autres) ont souligné l'effet de réalité que crée le présent de l'indicatif dans les phrases normatives sans verbe modal explicite, ce qui a pour résultat de favoriser, selon ces auteurs, la réception de la loi en déguisant l'ordre sous la prescription.

J'ajouterai pour ma part que l'ordre exprimé par les énoncés déontiques à modalité implicite est un acte de langage indirect et que son accomplissement s'effectue par la violation d'une maxime conversationnelle, comme on va voir dans ce qui suit.

3.2. Déonticité et implicature

L. Danon-Boileau (1989, p. 61) formule ainsi la règle de la déonticité:¹²

Énoncer un jugement déontique, c'est énoncer un principe qui exclut toute exception. C'est poser qu'aucune situation spécifique ne peut invalider la règle que l'on énonce. Sur le plan des opérations, cela revient à construire une situation spécifique, à examiner si elle pourrait constituer une exception, puis à rejeter cette hypothèse.

Cette définition montre que le recours à un énoncé déontique est déclenché par la violation d'une règle d'usage communément admise au sein d'un groupe social donné. D'autre part, "l'exception qui infirme la règle exprimée" (*ibid.*, p. 69) est mise en évidence référentiellement, dans le contexte situationnel spécifié, par l'instance réelle qui est à l'origine de la violation de la règle d'usage. Dans ce sens, si l'on peut dire

- (44) a - *Les enfants mangent proprement*
 b - *Un enfant mange proprement* (Danon-Boileau 1989, p. 69)

c'est que nous nous trouvons en présence d'un enfant qui ne mange pas proprement. Cette situation présente donc une exception effective à la règle qui veut que tout enfant se doive de manger proprement. L'attitude *non-conforme* de l'enfant est dommageable dans ce contexte spécifique et hautement conventionnel (i.e. explicitement déterminé par des éléments contextuels, comme la table, la nourriture, les convives, etc.). Donc, pour lui déconseiller sa mauvaise manière à table, le locuteur use de la tournure déontique qui présuppose qu'une règle conventionnelle est transgressée.

Ces raisons conduisent à examiner le paradoxe de la généralité dans les énoncés déontiques dans une perspective pragmatico-cognitive, où entrent en jeu l'importante contribution des éléments contextuels et l'interaction des différentes compétences qui interviennent dans le décryptage des contenus implicites (cf. Kerbrat-Orecchioni 1997).

Généralement, on distingue dans la littérature pragmatique deux types d'expressions linguistiques:

- les expressions linguistiques dont le potentiel illocutionnaire est simple (i.e. le potentiel illocutionnaire se limite à la seule force illocutionnaire littérale).

¹² Il s'agit pour Danon-Boileau (1989), tout comme pour Galmiche (1989) et Kleiber (1990), de la déonticité à modalité implicite, même si les auteurs ne l'ont jamais analysée dans son opposition à la déonticité à modalité explicite.

- les expressions linguistiques dont le potentiel illocutionnaire est complexe (i.e. le potentiel illocutionnaire comprend plus d'une force illocutionnaire).

Force est de constater, à la lumière de cette distinction, que les phrases (44-a-b) comportent deux forces illocutionnaires: une force illocutionnaire littérale (FIL), déterminée par la forme syntaxique des phrases (i.e. assertion), et une force illocutionnaire impliquée (FII), calculée en étroite relation avec la contribution interprétative du contexte de référence (i.e. reproche).

En s'inspirant de P. Grice (1975), il est possible de mettre en œuvre les règles inférentielles (A.B.C.) pour calculer la FII que véhiculent les phrases (44-a-b):

A. **S** fait remarquer à **H** que l'action de manger doit se faire proprement.

B. **H** se rend compte qu'il ne mange pas proprement.

C. On sait que le fait de manger improprement est un acte blâmable, par conséquent, l'intention de **S** est de reprocher à **H** le fait de ne pas manger proprement.

Tout porte à croire que la force illocutionnaire impliquée sous (44-a-b) est celle de reproche. La nature de cette implicature trouve son origine dans plusieurs éléments contextuels, dont surtout la non-conformité de l'allocutaire à la règle d'usage en question. Et c'est précisément cette 'situation spécifique', tout à fait dommageable, qui amène le locuteur à énoncer un jugement déontique dans le dessein de rappeler l'allocutaire à la règle transgressée. Et pour que celui-ci s'y conforme, il faut lui attribuer l'état mental qu'il sait ou qu'il vient de savoir que sa conduite n'est pas convenable dans le contexte situationnel en question. Cette situation est en effet très complexe et peut être envisagée de différentes façons. La nature de l'implicature dépendrait donc dans une large mesure de la manière dont on envisage cette situation. Je me contente de décrire les deux cas possibles suivants:

- l'allocutaire n'a jamais su qu'il est inconvenable de mettre les coudes sur la table (ex: 36).¹³ Pour lui, le cas qu'il présente ne constitue pas une quelconque violation d'une quelconque règle d'usage. Aussi le locuteur, étant convaincu (selon les principes éducatifs couramment admis) qu'il est inconvenable pour un enfant de mettre les coudes sur la table, énonce-t-il un jugement déontique pour amener son allocutaire à se conformer à la règle violée. Dans ce cas précis, le flou régnerait en ce qui concerne la nature de l'implicature: j'incline à considérer l'implicature ici moins comme un reproche que comme une simple 'remise au bon usage'.
- l'allocutaire est plus au moins conscient qu'il n'observe pas une règle de conduite (et quand bien même il l'ignorerait, l'énonciation de la règle déontique suffirait pour le lui rappeler); dans ce cas le locuteur la lui rappelle indirectement par le truchement d'un énoncé déontique. Compte tenu de la nature des jugements déontiques, du rapport entre le locuteur et l'allocutaire, bref des différentes circonstances de l'interlocution, il y a de grandes chances de conclure ici à la FII de reproche.¹⁴

¹³ Curieusement, le cas décrit ici ne semble pas convenir à un énoncé avec un prédicat comme *manger proprement* (i.e. comparons: *un enfant ne met pas ses coudes à table !? Un enfant mange proprement*). Avec *manger proprement* la règle d'usage est supposée connue de tout le monde. C'est pourquoi dans ce cas, la FII ne peut être que celle de reproche.

¹⁴ Il est possible que la FII dans ces énoncés ne soit pas celle de reproche. En effet, comme on sait, en pragmatique ce n'est pas le calcul interprétatif de la force illocutionnaire qui pose problème, mais plutôt la valeur, positive ou négative, qu'il faille lui attribuer. Pour ma part, la valeur négative accordée à la FII dans les énoncés déontiques s'explique par leur nature prescriptive. En principe la violation d'une règle conventionnelle, d'une loi, d'un code, etc., se solde toujours par une quelconque réaction de réprobation.

3.3. Hypothèse de travail. Le paradoxe de la généralité sur le mode de l'implicature

Les éléments de réponse que je veux apporter au paradoxe de la généralité 'déontique' reposent dans ce qui va suivre sur la thèse que les énoncés déontiques véhiculent une FII de reproche. Dans cette optique, comme il est communément admis, si la déonticité se rattache à une situation spécifique de communication et qu'elle résulte de l'intention de corriger un comportement déviant, il est alors légitime de tenter de mettre en relation les articles généraux et le statut conventionnel du potentiel illocutionnaire des phrases. Je défendrai dans cette perspective l'idée que la différence d'acceptabilité des généraux dans les jugements déontiques est fonction du degré de la conventionnalisation des FII. Cette thèse se plie pleinement à ce principe que j'appellerai (pour la clarté de l'exposé) *principe de la généralité déontique*:

– la déonticité fait de la généralité la condition *sine qua non* du déclenchement de la FII de reproche.

Je fais appel, pour commencer, au processus de grammaticalisation postulé par A. Moutaoukil (1991 et 1992). Selon ce processus, la grammaticalisation de la FII passe par trois étapes distinctes:

- dans la première étape, une expression linguistique est caractérisée par la coexistence d'une FIL dénotée par la forme syntaxique et d'une FII de statut inférieur, détachable et non codée grammaticalement dans la phrase.
- dans la seconde étape, la FII acquiert un statut similaire à celui de la FIL. La FII est conçue à cette étape comme étant conventionnalisée.
- dans la dernière étape, la FII supplante la FIL qui disparaît. Alors, la FII est pensée comme étant littéralisée.

Pour aller vite, il me semble que le défaut majeur de ce processus vient de la dimension diachronique qui le sous-tend, et qui le rend incompatible avec les faits de la généralité. De plus, il n'échappe pas à la circularité, puisqu'il débouche, au terme de l'étape finale, sur la littéralisation de la FII et partant, sur le retour inévitable au point de départ. Ce processus à mon sens (sous sa dimension diachronique au moins) servirait davantage à expliquer, si besoin est, le changement sémantique des FII que les différentes valeurs illocutionnaires véhiculées dans les énoncés.

Tout compte fait, l'étape de la conventionnalisation de la FII semble assumer largement le rôle des autres étapes. Je la considérerai moins comme une phase de transition dans un processus d'évolution qu'un continuum, où il n'y a pas lieu de passer des frontières claires et tranchées entre l'usage littéral et l'usage non-littéral (cf. Sperber et Wilson 1989). Sous cet angle, les emplois contraints des articles généraux dans les jugements déontiques sont co-déterminés par le degré d'explicitation de la FII véhiculée. C'est à l'examen de cette idée que s'emploie la partie suivante.

3.4. Différence d'acceptabilité des articles généraux dans les jugements déontiques

3.4.1. Le défini *Le* est toujours spécifique en emploi déontique

Il est communément admis que les jugements déontiques ne sont jamais compatibles avec le défini général *Le*. L'association de *Le* au nom *enfant* dans (45) conduit en fait à l'inacceptabilité de l'énoncé.

(45) ?? *L'enfant mange proprement*

On constate aussi que le potentiel illocutionnaire de l'énoncé se limite à la seule FIL; autrement dit, la FII de reproche échoue à faire surface. Pourquoi alors l'emploi de *Le* dans un tel énoncé ne parvient-il pas à déclencher la FII? Du coup, pourquoi avec *Le*, l'énoncé (45), à la différence de (46-47) est-il senti comme étant douteux?

(46) *Les enfants mangent proprement*

(47) *Un enfant mange proprement*

Le contexte situationnel où la tournure déontique ne peut pas en fait aboutir, comme c'est le cas en (45), peut être décrit approximativement comme suit: il existe un certain nombre de personnes attablées, dont un enfant qui se trouve être à l'origine de l'acte d'énonciation et à qui est adressé, de toute évidence, le message.¹⁵ A supposer maintenant que le locuteur ait en effet l'intention de transmettre à son allocataire un contenu déontique, on doit admettre qu'il s'y prend mal, car l'usage du défini *Le* semble bloquer le processus d'attribution de l'état mental à l'allocataire (selon la stratégie de l'interprète); et sans cet état mental, c'est-à-dire sans qu'il soit possible que l'allocataire sache que le locuteur lui attribue l'état mental en question, l'allocataire (i.e. l'enfant) est incapable de déduire que le locuteur lui transmet indirectement un contenu déontique propre à l'amener à corriger sa conduite à table. L'échec du SN *l'enfant* d'accéder au statut de SN générique sur le mode déontique trouve son explication dans l'usage du défini *Le*, qui tend dans le contexte d'énonciation décrit à s'appliquer à l'enfant spatio-temporellement déterminé plutôt qu'à la catégorie générique *l'enfant*. Partant, *Le* est spécifique; il désigne l'entité unique présente au moment de l'énonciation. La preuve en est, en effet, la reprise anaphorique tout à fait prévisible du SN *l'enfant* par le pronom personnel approprié, comme sous (48).

(48) *Oui, en effet, il mange proprement*

On notera sur ce point que dans la mesure où il est supposé que le contexte d'énonciation est structuré par une co-présence de personnes attablées dont un enfant, la participation à la conversation de part et d'autre est chose due. Dans ce sens, la réplique (48) qui serait émise par un convive et qui viendrait confirmer la remarque du locuteur (ex.: 45) porte, quelle que soit la pensée exprimée,¹⁶ sur la dimension spécifique du SN sujet. En somme,

¹⁵ L'enfant est le destinataire du message même s'il est tout à fait possible que le locuteur adresse son énoncé à un autre allocataire. Cette remarque abonde dans le sillage de la distinction qu'établit O. Ducrot (1972) entre auditeur et destinataire: l'auditeur est identique au destinataire si le message est adressé directement à l'allocataire; par contre, l'auditeur est distinct du destinataire si le contenu du message (i.e. l'acte perlocutoire) concerne l'allocataire par une personne interposée. Cette distinction, qui sert à différencier entre l'acte illocutoire et l'acte perlocutoire, autorise à déclencher tant soit peu naturellement une certaine figure de pensée, en l'occurrence l'ironie. Donc, le choix d'un SN en *le* et non en *les* ou *un* s'accompagne de l'intention non pas d'émettre un jugement déontique mais de faire passer une figure de pensée. D'un autre côté, la distinction auditeur/destinataire est augmentée de la distinction locuteur/énonciateur (cf. Anscombe 1979): le locuteur est celui qui émet la parole, et l'énonciateur, celui qui est le sujet de l'acte d'énonciation. Cette distinction s'obtient, comme le souligne J. C. Anscombe (*ibid.*, p. 71), dans le discours rapporté. Ainsi, si A dit à B: "*Paul a dit qu'il pleuvra ce soir*", c'est A qui est le locuteur de l'énoncé, mais c'est Paul qui en est l'énonciateur.

¹⁶ Dans la mesure où la signification n'épuise aucunement le potentiel interprétatif de l'énoncé.

puisque l'énoncé est rétif à la lecture générique, selon le principe de la genericité déontique, la FII de reproche ne se déclenche pas.

3.4.2. Ambiguïté du générique *Les* dans les jugements déontiques

A la différence de (45), on constate que l'usage du défini *Les* dans (46) permet d'exprimer un jugement déontique et partant, de déclencher la FII de reproche. Avec *Les*, le potentiel illocutionnaire de l'énoncé déontique est caractérisé par la coexistence de la FIL et de la FII. Cependant, contrairement à ce que stipule A. Moutaoukil (1991), rien n'autorise à conclure à l'égalité de leur statut (cf. la deuxième étape du processus de grammaticalisation). Tout au plus sont-elles toutes deux candidates à la manifestation selon les circonstances de l'énonciation. Ce fait met l'accent sur la diversité des interprétations qui est corrélative de celle des contextes d'énonciation, comme on va voir dans ce qui suit.

Généralement, le contexte spécifié dans (46) suppose qu'il n'y a qu'un seul enfant dans la situation d'énonciation. Etant donné que le SN générique sujet est en *Les* et non en *Le*, il est logique que l'allocutaire soit conduit à interpréter ce SN sous une saisie générique et non spécifique. A preuve, il est le seul individu qui soit enfant dans le contexte situationnel spécifié.

Malgré tout, le SN générique en *Les* échoue dans certains contextes à exprimer explicitement un jugement déontique, et ce pour deux raisons essentielles:

- d'une part, parce que, comme le souligne M. Galmiche (1989, p. 31) à propos d'énoncés comme (46), l'autorité du locuteur n'est pas donnée comme étant garantie; en effet, elle peut être menacée si par exemple l'allocutaire s'avise de rejeter la règle de conduite énoncée en répondant à (46) par:

- (49) a - *Vous voyez bien que c'est faux!*
 b - *Désormais, ce sera faux* (Galmiche, *ibid.*)

- d'autre part, parce les jugements déontiques en *Les* générique renferment une forme d'ambiguïté, comme dans les contextes qu'on va décrire ici.

En (46), le jugement déontique paraîtra contestable en effet pour peu que l'interlocuteur incline à interpréter spécifiquement le SN *les enfants*. Dans ce cas, c'est la FIL qui se trouve 'activée', tandis que la FII demeure en arrière-plan. Pour la clarté de l'idée, on suppose que le contexte situationnel de (46) soit caractérisé par la co-présence de plusieurs enfants dont des adultes (autrement, le jugement déontique ne serait probablement pas émis). Cette situation est en fait complexe, et suppose les deux interprétations, spécifique et générique, selon le constat que tous les enfants ne mangent pas proprement ou, au contraire, qu'ils mangent tous convenablement, hormis un.

- Dans le contexte de *tous les enfants ne mangent pas proprement*, l'occurrence du SN en *Les* se révèle tout simplement spécifique, car *Les* réfère aux entités *enfants* co-présentes dans le contexte spécifié. Dans une telle situation, l'énoncé (46) s'accorde difficilement à exprimer un jugement déontique étant donnée l'interprétation spécifique du SN sujet, interprétation assurée par l'ancrage situationnel qu'impose la co-présence des enfants. Sous cet angle, *Les* est similaire à *Le* en ce qu'ils ne sont pas tous deux de bons candidats au statut d'articles génériques dans les énoncés déontiques. La réplique (49) – avec les ajustements nécessaires – peut également faire suite à (46), comme on le voit dans (50):

(50) *Oui, en effet, ils mangent proprement*

– Dans le contexte de *tous les enfants mangent proprement, hormis un*, le SN *les enfants* peut accéder au statut générique et concourir de ce fait même au déclenchement de la FII de reproche. A supposer en effet que le locuteur attribue au destinataire du message l'état mental que celui-ci sait en vertu des connaissances partagées qu'il veut lui transmettre un contenu déontique, il est très probable que l'énoncé véhicule un jugement déontique sur le mode générique. On s'attend à ce que le processus d'inférence mis en œuvre par l'allocutaire pour calculer l'implicature véhiculée suive à peu près l'acheminement suivant.

– Tout le monde se tient bien à table; les enfants tout autour de moi mangent convenablement.

– Je prends conscience que je suis le seul à manger salement.

– En disant *les enfants mangent proprement*, le locuteur ne décrit pas la manière des enfants ci-présents, mais attire mon attention sur le fait que je ne me soumetts pas à l'exigence d'une règle d'usage.

– Donc, le locuteur me reproche indirectement de ne pas manger proprement.

Dans ce sens, si le locuteur recourt, pour émettre un jugement déontique, au défini *Les* au lieu de *Le*, c'est que le défini *Le* ne passe pas la rampe en raison d'une instance spatio-temporellement ancrée à laquelle référerait automatiquement *Le*. Cette interprétation serait d'autant plus légitime que le locuteur accompagnerait son énoncé de signes déictiques (i.e. regard, geste, mimique, etc.) à l'endroit de l'allocutaire.

3.4.3. Non ambiguïté de *Un* générique en emploi déontique

L'article générique *Un* est beaucoup plus approprié aux jugements déontiques que le générique *Les*. De plus, comme il ressort de (47), la FII de reproche se déclenche sans problème. Dans ce cas, la FIL s'estompe devant la saillance de la FII, qui tend à se conventionnaliser. Ceci explique la préférence de *Un* à *Les*. Cependant *Un* ne constitue pas l'expression exclusive de la déonticité mais plutôt sa garantie dans la mesure où il n'entraîne jamais, à l'encontre de *Les*, l'ambiguïté entre une lecture générique et une lecture spécifique du SN générique. C'est autant dire que la situation de la déonticité en *Un* générique, à la différence de celle en *Les*, ne se prête pas comme étant complexe: l'ancrage situationnel du destinataire, objet du jugement déontique formulé, n'interdit pas la généralité du SN en *Un*, car *Un*, qui suppose la distributivité aléatoire, est bien compatible avec une situation spatio-temporellement ancrée. En effet, il est très difficile d'imaginer une situation 'déontique' où l'emploi du générique *Un* désignerait l'instance réelle présente dans le contexte d'énonciation. La raison en est que, selon le contenu conceptuel de *Un*, le SN en *Un* ne réfère jamais, tant en emploi générique qu'en emploi spécifique,¹⁷ à une instance qui bénéficie d'un ancrage situationnel dans le contexte d'énonciation, sauf volonté expresse de l'employer 'déictiquement'. A titre d'exemple – mais loin de la situation de la déonticité bien entendu – l'énoncé (51)

¹⁷ On rappellera ici (cf. § 2.4), que la G. C. traite la généralité comme cas de la non spécificité. Dans ce sens, elle ne fait pas le départ entre la lecture non spécifique et la lecture générique qu'autorise parfois le SN en *Un*. Galmiche (1985, p. 34) fait remarquer à cet égard que le SN *un Indien* dans *Un Indien fume une pipe chaque jour* présuppose trois lectures: une lecture spécifique (un Indien = Putting Cloud), une lecture non spécifique (un Indien = une instance arbitraire obtenue par tirage au sort) et une lecture générique (un Indien = tout Indien).

(51) *Je désire épouser une blonde*

autorise les deux lectures possibles suivantes:

- la lecture spécifique: le locuteur entretient un contact mental préexistant avec l'instance désignée (i.e. il a une certaine personne en tête).
- la lecture générique: le locuteur n'a en fait aucun contact mental préexistant avec l'instance désignée, c'est-à-dire que celle-ci n'a d'existence que dans l'espace du désir du locuteur.

Et même si cet énoncé est émis en présence de plusieurs personnes dont une blonde, rien n'autorise à conclure que le SN *une blonde* désigne la personne en question, à moins d'assortir l'énoncé d'un geste déictique dans la bonne direction.

Ainsi, l'instance désignée par le SN *un enfant* dans (47) appartient à l'espace mental (R'). Elle s'applique, de par la distributivité aléatoire que suppose l'indéfini générique *Un* à opérer un prélèvement sur l'ensemble des entités dénotées, dont fait partie l'instance spécifique (i.e. l'enfant). Le choix arbitraire de l'instance *un enfant* dans un contexte caractérisé par un ancrage situationnel (i.e. la présence physique d'un enfant) favorise la lecture générique du SN concerné.

Par ailleurs, la non ambiguïté du SN en *Un* générique, à la différence du SN en *Les* qui implique différentes saisies du référent dénoté, fait en sorte (suivant en cela la thèse S. Dick 1997)¹⁸ qu'il y ait identité totale entre l'intention illocutoire du locuteur et l'interprétation de l'allocutaire. Cette identité appuie en effet le succès de la communication verbale.

Reste à savoir pourtant si le générique *Un* peut fonctionner comme marqueur grammatical de la FII de reproche dans les jugements déontiques. La réponse, me semble-t-il, est positive en effet, et ce, pour une raison cruciale: l'incapacité du locuteur à rejeter la règle d'usage énoncée. Sous cet angle, l'énoncé déontique en *Un* générique n'attend qu'une seule réaction de la part de l'allocutaire, celle même qui doit coïncider avec l'intention illocutoire du locuteur: le respect de la règle d'usage violée et non un quelconque renchérissement.

On l'aura donc compris, si les énoncés déontiques ne comportaient pas une FII de reproche conventionnalisée, l'interprétation de l'allocutaire devrait, tout comme dans certains cas d'énoncés en *Les*, correspondre à la valeur illocutionnaire générale de la phrase (cf. Risselada 1993) et non à l'intention illocutoire du locuteur. Dans ce cas, ne s'agissant plus du sens de 'devoir' qu'implique la déonticité, l'allocutaire est libre d'infirmer ou de confirmer le contenu propositionnel associé au type de la phrase. En somme, dans la mesure où le générique *Un* est la garantie des jugements déontiques, il se donne comme marqueur du statut conventionnel de la FII de reproche.

¹⁸ S. Dick (1997, p. 301) distingue trois types de forces illocutoires: la force illocutoire que le locuteur a l'intention de transmettre, celle qui est codée dans l'énoncé et celle qui est interprétée par l'allocutaire. La communication réussit parfaitement s'il y a identité totale entre l'intention du locuteur et l'interprétation de l'allocutaire. C'est ce cas qui prévaut lorsque l'intention du locuteur est codée dans l'énoncé. Par contre, si l'intention n'est pas codée, plusieurs malentendus peuvent s'ensuivre: par exemple, une simple remarque peut être interprétée comme un reproche ou un avertissement et, inversement, un reproche peut être saisi comme une simple observation. Sur le point qui nous occupe ici, du moment qu'avec *Les* générique en emploi déontique la FII de reproche ne se donne pas comme codée, il y a lieu de conclure à des malentendus. En revanche, avec *Un* générique, la FII de reproche est codée dans l'énoncé déontique. Du coup, le succès de la communication est appuyé par l'identité totale entre l'intention du locuteur et l'interprétation de l'allocutaire.

4. Conclusion

La différence d'acceptabilité des articles *Le/Les/Un* en lecture générique est un problème complexe. L'abondante littérature sur le sujet se justifie, pour la grande part, par les nombreux domaines où la problématique peut être abordée. J'ai limité l'analyse à deux domaines dans lesquels j'ai fait deux brefs parcours.

Le premier parcours dans le domaine des énoncés événementiels a permis de montrer que l'explication des contraintes de distribution de *Le* et de *Les* gagne davantage à être rattachée à des cadres strictement référentiels, où entre en jeu essentiellement la connaissance encyclopédique qu'a le locuteur de l'événement rapporté. Or la connaissance encyclopédique toute seule ne se révèle pas très opérationnelle et se confine, somme toute, dans la thèse en termes d'envoi à l'espèce. Pour remédier à cette insuffisance, j'ai défendu l'hypothèse d'un principe général, en l'occurrence *principe du contraste présupposé*, auquel sont assujetties l'une et l'autre thèses. Le propre de ce principe est de justifier, dans le cas des énoncés événementiels susceptibles de présupposer un arrière-plan polémique, le choix des locuteurs pour telle et/ou telle forme de l'article générique en termes du caractère polémique masqué ou saillant de l'événement décrit. Du coup, il a été montré, paradoxalement, que *Les* générique n'est pas moins acceptable que *Le* dans ces énoncés, devenus célèbres pour leur énigme et leur paradoxe:

- *L'homme a mis le pied sur la lune en 1969*
- *Les hommes ont mis le pied sur la lune en 1969*

Le second parcours dans le domaine de la déonticité a conduit à conclure que les énoncés déontiques, eu égard à la force illocutionnaire impliquée de reproche qu'ils véhiculent, sont à considérer comme accomplissant un acte de langage indirect, soit celui dont la valeur illocutionnaire se prête comme conventionnalisée. Ceci est d'autant plus vrai qu'il est question dans les énoncés déontiques de principes éducatifs et de règles d'usage communément admis par une communauté. Dans cette mesure, il a été montré que la force prescriptive d'une règle de conduite ressortit cruciallement au choix de l'une des deux formes génériques *Les* et *Un* - *Le* générique étant inapproprié aux jugements déontiques. Le générique *Un*, sous cet angle, a fortes chances d'être le meilleur candidat quant à former avec le nom un SN générique dans un énoncé qui se soutient d'une règle d'usage, en ce sens qu'il exclut, à la différence de *Les*, toute ambiguïté entre la lecture spécifique et la lecture générique. Ceci explique aussi pourquoi dans les énoncés déontiques aux SN en *Un* générique il est légitime de dire que la force illocutionnaire impliquée est conventionnalisée, c'est-à-dire qu'elle est grammaticalement codée dans l'énoncé.

Références bibliographiques

- Anscombre J.-C. 1979, *Délocutivité benvenistienne, délocutivité généralisée et performativité*, in “Langue française”, 42, pp. 69-84.
- Cornu G. 1990, *Linguistique juridique*, Montchrestien, Paris.
- Dahl Ö. 1985, *Remarques sur le générique*, in “Langages”, 79, pp. 55-60.
- Danon-Boileau L. 1989, *La détermination du sujet*, in “Langages”, 94, pp. 39-72.
- Dick S. C. 1997, *The Theory of Functional Grammar. Part 1: The structure of the clause* (2^{ème} Ed.), in Hengeveld K. (éd.), *Functional Grammar Series 20*, Mouton de Gruyter, Berlin & New York.
- Ducrot O. 1972, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Hermann, Paris.
- Galmiche M. 1985, *Phrases, syntagmes et articles génériques*, in “Langages”, 79, pp. 2-39.
- Galmiche M. 1989, *A propos de la définitude*, in “Langages”, 94, pp. 7-87.
- Gerbe R.-M. 2006, *Le présent de l'indicatif dans le discours juridique français*, in Wagner A. et Cacciaguidi-Fahy S. (éds.), *Legal Language and the Search for Clarity*, Peter Lang, Berne, pp. 265-302.
- Grice H. P. 1975, *Logic and Conversation*, in Cole P. et Morgan J. (éds.), *Syntax and Semantics*, Vol. 9, Academic Press, New York, pp. 41-58.
- Kleiber G. et Lazzaro H. 1987, *Qu'est-ce qu'un SN générique? ou Les carottes qui poussent ici sont plus grosses que les autres*, in Kleiber G. (éd.), *Rencontre(s) avec la généricité*, Klincksieck, Paris, pp. 73-111.
- Kleiber G. 1989, *'Le' générique: un massif?*, in “Langages”, 94, pp. 73-113.
- Kleiber G. 1990, *L'article LE générique. La généricité sur le mode massif*, Librairie Droz, Genève-Paris.
- Lakoff G. et Johnson M. 1980, *Metaphors We Live By*; University of Chicago Press, Chicago; trad.fr. de Deformel M. et Lecerle J.-J. 1985, *Les métaphores dans la vie quotidienne*, Minuit, Paris.
- Langacker R. W. 1987, *Foundations of Cognitive Grammar: Theoretical Prerequisites*, Vol. I, Stanford University Press, California.
- Langacker R. W. 1991, *Foundations of Cognitive Grammar: Descriptive Application*, Vol. II, Stanford University Press, California.
- Martin F. 2010, *Indéfini, modalité et généricité dans la Déclaration des Droits de l'Homme*, in “Argumentation et Analyse du Discours” [En ligne], 4, pp. 2-14.
- Moutaoukil A. 1991, *On representing implicated illocutionary force: grammar or logic? Working papers in “Functional Grammar”*, 40, University of Amsterdam, Amsterdam.
- Moutaoukil A. 1992, *Fonctionnalité et description syntaxique*, Okad, Rabat.
- Risselada R. 1993, *Imperatives and Other Directive Expressions in Latin. A Study in the Pragmatics of a Dead Language*, J. C. Gieben, Amsterdam.
- Sperber D. et Wilson D. 1989, *La Pertinence. Communication et cognition*, Minuit, Paris.
- de Swart H. et Farkas D. 2005, *Généricité et indéfinitude. Une analyse dans la théorie de l'optimalité*, in Dobrovie-Sorin C. (ed.), *Noms nus et généricité*, Presses Universitaires de Vincennes, Paris, pp. 98-126.
- Vogeleeer S. et Tasmowski L. 2005, *Les N, un N et des N en lecture générique*, in “Travaux de linguistique”, 50, pp. 53-78.
- Wilmet M. 1990, *Sur les articles 'le/les' génériques ou l'énigme du cosmonaute*, in “Verba”, 17, pp. 363-375.